

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Article 1 :

L'Association **Ligue de Guyane des Echecs** (LGE), accompagnée de **La Tour Montjolie** (LTM), organisent conjointement un **Open d'Echecs rapides « Tournoi des Saïmiris U14 »** le **samedi 21 mars 2026**. L'open se déroule sur un unique tournoi.

Lieu des rencontres : Ecole Eliette Dangles, Rue des Bougainvilliers, 97300 Cayenne

Organisateur : Pierre HOUVIEZ, Président de la LGE.

Arbitre Principal : Nicolas ERIPRET, Arbitre Fédéral Open 1 (AFO1)
Le tournoi est homologué par la FFE sous le numéro 71584.

Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA)
- Être de catégorie d'âge **U14**, c'est-à-dire être né en 2012 ou plus tard
- Remarque : au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2 : Règles et Appariements

- Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1er janvier 2023.
- L'article A5, annexe A « Parties en cadence rapide » s'applique.
Le délai de forfait est de 5 minutes.
- Les appariements se font au Système Suisse Intégral (Règles C.04 de la FIDE) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).
- Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI). Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions.
- Tout joueur se présentant après 8h25 sera apparié à la ronde 2 avec zéro point.
- Le tournoi comporte **7 rondes**.

Article 3 : Cadence

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus de 5 min après l'annonce du début de la ronde par l'arbitre perd la partie par forfait. La cadence est de **10 min + 5 secondes d'incrément (type Bronstein)** pour toute la partie.

Article 4 : Horaires de jeu

Vérification des licences : de 8h00 à 8h25

Clôture des inscriptions : 8h25

1ère ronde :	8h30	4ème ronde :	10h00
2ème ronde :	9h00 *	5ème ronde :	10h30 *
3ème ronde :	9h30 *	6ème ronde :	11h00 *
		7ème ronde :	11h30 *

* Horaires indicatifs : pourraient être légèrement avancés si la ronde précédente s'achève rapidement

Remise des prix : 12h00. Les lauréats absents lors de la cérémonie renoncent à leur récompense.

Clôture du Tournoi : le 21/03/2026 à 12h00. Présence de l'Arbitre jusqu'à 12 heures 15.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Jeunes U14 : 0 euro

Article 6 : Classement

Départage des ex æquo :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1 ; nulle = 0,5 ; perte = 0).

Le départage entre les ex-æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité. Il est précisé que le Buchholz est calculé par le logiciel Papi avec la méthode antérieure au 01/04/2024 (ancienne méthode de calcul du score ajusté)

Article 7 : Jury d'appel

Le jury d'appel sera constitué avant la première ronde par l'organisateur en fonction des personnalités présentes. Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de la partie rédiger son dépôt de plainte et l'adresser aussitôt au jury.

Article 8 : Comportement des joueurs

- A l'issue de la partie, le résultat est signalé par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à la table d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré. L'application utilisée de prise de résultats est Papi. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde $r + 2$, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).
- Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter le lieu de compétition (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est autorisé à quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. Dans la zone de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique connecté, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il ne soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur. Toute sonnerie durant une partie entraîne immédiatement la défaite du propriétaire de l'appareil.
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Article 9 :

L'arbitrage sera assuré par Nicolas ERIPRET, AFO1, accompagné de Marc BETIN, AFC.

Article 10 :

En s'inscrivant, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

L'Arbitre Principal



L'Organisateur

